

Le Ruban Rouge



" L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation "

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

Bulletin n° 21 - Avril 2018

Section de la Vienne de la

Société des Membres de la Légion d'Honneur

Éditorial du Président

Chose promise, chose due ...

Chose promise, chose due, et aujourd'hui chose faite : notre site « smlh86.fr » est ouvert.

Au moment où j'écris, le visiteur n'y verra cependant presque rien : seul le plan est en place, et quelques ajustements sont encore nécessaires avant d'en pourvoir les espaces des premières informations. Mais ce ne devrait être qu'une affaire de peu de temps, et je compte bien que dès le mois prochain nous pourrons tenir honorablement notre rang de 17^{ème} section de la SMLH à disposer d'un site internet.

Ce nouvel instrument n'est pas appelé à concurrencer, et encore moins à remplacer, notre Ruban Rouge. Ce dernier restera notamment dédié à la publication des articles, historiques ou

autres, dont vous le nourrissez. Tout au plus le site permettra-t-il de fournir en temps réel les informations sur les événements futurs, et malheureusement sur les décès de nos compagnons, alors que la semestrialité de notre édition ne permet pas d'annoncer les activités non encore programmées, ni d'honorer sans tarder la mémoire des disparus.

Au surplus, loin de faire double emploi avec le Ruban Rouge, le site devrait lui assurer un plus large lectorat, puisque tous les numéros parus et à paraître pourront y être intégrés, et donc consultés par tout visiteur.



Daniel BONTOUX
Président de la
Section de la Vienne



Notre Président d'honneur n'est plus ...



Jean GRANGEON
1930 - 2018

Le général de brigade (2S) Jean GRANGEON s'est éteint au seuil de la nouvelle année, le 5 janvier dernier. Homme de convictions, il s'était totalement investi, fidèlement secondé par son épouse, dans la présidence de la section. Ses obsèques ont eu lieu en l'église d'Antoigné en présence de nombreux sociétaires et amis.

La cérémonie s'étant déroulée, conformément aux souhaits de la famille, sans hommages « extérieurs » à l'office, le Président Daniel BONTOUX a prononcé l'éloge du défunt en préambule de l'Assemblée générale.

« Jean GRANGEON était né à Saint-Etienne en octobre 1930 et avait fait ses études au Puy en Velay où résidait sa famille. Admis à Saint-Cyr en 1951, promotion « Maréchal de Lattre », puis élève de l'Ecole d'application de Saint-Maixent, il avait pu grâce à son rang choisir suivant son vœu le plus cher la prestigieuse Légion étrangère. Il y a fait, à ma connaissance, toute sa carrière sous les armes, d'abord en Algérie, puis après 1962 en diverses affectations outre mer, dont Madagascar et la Polynésie.

Versé dans le génie à la fin des années 70, le lieutenant
(Suite page 2)

Dans ce numéro :

Éditorial du Président	1
Notre Président d'honneur n'est plus ...	1
Vie de la Section - Mouvements	2
Notre Président d'honneur n'est plus (suite et fin)	3
Activités prochaines	3
Conférence « Que faire de Mayotte ? »	4
Conférence « Que faire de Mayotte ? » (suite et fin)	5
D'hier à aujourd'hui : « Le Certificat »	6
Portraits de décorés ...	7
Portraits de décorés (suite et fin)	8
Effectifs de la section	8
Infos du Siègle	8
Le coin du Secrétaire	8

Vie de la Section

In Memoriam

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Date du décès
MADAME	FRANCOISE	MOREAU	860004	—	DECEDEE LE 29/08/2017
MONSIEUR LE DIRECTEUR	EDMOND	VINCENT	860004	CH	DECEDE LE 26/01/18
MONSIEUR LE GENERAL DE BRIGADE	JEAN	GRANGEON	860001	CO	DECEDE LE 05/01/18



Ils nous ont rejoints :

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Comité	Grade LH
MADAME	ELISABETH	FESTOU	SMARVES	860003	CH
MADAME	ANNICK	FOUQUET	POITIERS	860004	—
MADAME	MONIQUE	GESAN	MONTMORILLON	860002	CH
MONSIEUR LE COLONEL	FRANCOIS-REGIS	JAMINET	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR L'AUMONIER MILITAIRE	YANNICK	LALLEMAND	ANGLIERS	860005	CO
MADAME LE DOCTEUR	FRANCE	ROBLOT	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR LE GENERAL	PIERRE	SCHILL	POITIERS	860004	CH



Ils nous ont quittés :

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Code postal	Ville de destination
MADAME	ANICHA	BARATHIEU	860001	—	86360	RADIEE
MADAME	ETIENNETTE	SENGIER	860002	—	86290	RADIEE
MONSIEUR	ALBERT	BROCHET	860001	CH	86180	RADIE
MONSIEUR LE COMMANDANT	WILLIAM	LEFEVRE	860002	CH	86300	RADIE
MONSIEUR LE PROFESSEUR	PHILIPPE	REMY	860004	CH	86000	RADIE
MONSIEUR LE COLONEL	JEAN-CLAUDE	CHARPENTIER	860004	CH	86000	DEMISSIONNAIRE
MONSIEUR LE PROVIDEUR	JEAN-PAUL	VERGNAUD	860005	CH	7900	DEUX-SEVRES
MONSIEUR LE MAJOR	ANTOINE	MERCURI	860005	CH	?	?

Vie de la Section

Notre Président d'honneur n'est plus ...

(Suite de la page 1)



AG 02004 - Remerciement de la section à son Président

-colonel **GRANGEON** a été affecté au génie de l'air, d'abord en tant que commandant du 15^{ème} RGA à Toul, puis, colonel, comme chef d'état major du génie de l'air à Villacoublay : c'est là qu'il a reçu ses étoiles de général. Enfin, de 1987 à 1991 il a exercé la fonction délicate s'il en est de conseiller militaire du président de la République du Tchad.

Nous devons la chance d'avoir eu le général **GRANGEON** dans notre section de la Vienne, lors de sa retraite, non à ses origines - ni lui ni Mme **GRANGEON** n'étaient de Poitiers ni de Châtellerault - mais à la séduction qu'avait exercée sur lui la propriété qu'il avait acquise à Châtellerault, et où il avait pu donner libre cours à sa passion de l'horticulture, et notamment à l'élevage des iris, dont tous ses visiteurs ont pu admirer l'exquise diversité de couleurs. Il était également collectionneur de minéraux, et, pour nous séduire davantage, il avait constitué une exceptionnelle collection de croix de la Légion d'honneur depuis l'origine jusqu'au temps présent, collection qui avait été exposée au siège du conseil régional, pour notre admiration unanime.

Mais j'en viens à ce pourquoi nous devons au général **GRANGEON** le plus de reconnaissance. Président de notre section de 1999 à 2005, il avait, en l'an 2000, convié la Société — alors encore Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur — à tenir son assemblée générale de l'année suivante, à Poitiers. 2001 n'était pas, à cet égard, une année ordinaire. Ce n'était pas évidemment l'année du bicentenaire, mais l'année de la préparation de cet évènement majeur. Aussi bien, lors de cette assemblée qui s'était tenue au palais des congrès du Futuroscope, sous la présidence du général Arsène **WOISARD**, le Grand Chancelier - à l'époque le général d'armée aérienne Jean Philippe **DOUIN** - avait dans un long discours défini dans les grandes lignes ce que seraient les cérémonies de célébration de l'année suivante. Puis l'assemblée avait été clôturée le soir par une réception des plus brillantes, la dernière de ce style, me semble-t-il, qu'on ait vu à Poitiers et qui laisse à celles et ceux qui l'ont vécue un souvenir grandiose !

Je regrette que Madame **GRANGEON**, qui est en convalescence d'une chute malencontreuse, n'ait pu être parmi nous aujourd'hui pour mesurer, à mes propos, combien son mari a tenu de place dans notre section, et combien il continuera je pense à en tenir dans la mémoire de ceux d'entre nous qui ont eu le bonheur de le connaître. »

Activités prochaines ...



La Médiathèque et le Musée de la Seconde Guerre Mondiale à Tercé.

Exposition sur la Légion d'honneur à la Médiathèque de Tercé.

« Du 2 juin au 15 juillet, une exposition sur la Légion d'honneur prêtée par la Société des membres de la Légion d'honneur. Cette exposition retrace l'histoire du premier ordre national créé par Bonaparte en 1802 pour honorer aussi bien les militaires que les civils. Vernissage le samedi 2 juin à 18h00 ».

Ce texte de présentation est issu du Terc'infos de mai-juin 2018 que vous pouvez trouver sur le site de la Mairie de Tercé : <http://www.terce.fr/>



Le « Prix des Apprenti(e)s 2018 »

Ce prix devrait être remis le 18 juin dans le Salon de l'Impératrice au Conseil Départemental à Poitiers. Trois apprenti(e)s seront récompensés selon les modalités maintenant habituelles.



M. Bruno CHANETZ

Conférence de Monsieur Bruno CHANETZ sur « Le Patrimoine industriel français » le 1er juin. (Attention date rectifiée)

M. Bruno CHANETZ, adjoint au Directeur du Département « Aérodynamique Fondamentale et Expérimentale » de l'ONERA, est Docteur ès sciences de l'Université Lyon I (1986) et est Habilité à Diriger des Recherches (HDR) de l'Université de Lyon I (1997). Ingénieur de recherche à l'ONERA en 1983, il a dirigé depuis de nombreux projets. Vous pourrez retrouver une biographie plus complète dans le « Ruban Rouge » n°12 page 4 en « chapeau » du compte rendu de la conférence qu'il nous a présenté le 19 octobre 2013 sur l'énergie éolienne.



Le Prix des Apprenti(e)s 2018 (Photo archives)

Vie de la Section



Monsieur Philippe **BOISADAM**, Préfet honoraire, partage son temps entre Lyon et notre département. Il a été Préfet de Mayotte : c'est dire s'il connaît le sujet qu'il nous a présenté le 6 octobre dernier lors de cette conférence. N'étant pas adepte de la langue de bois, il a très clairement défini le cheminement qui a amené la France à faire de cette île lointaine un département. Dans le même temps, il nous a parfaitement évoqué les difficultés qui découlaient de ce choix. Monsieur **BOISADAM** ne lit sans doute pas dans une boule de cristal mais les mois qui ont suivi sa conférence ont malheureusement confirmé son pessimisme.

2016

Conférence : « Que faire de Mayotte ? »

L'île de Mayotte est devenue le 101^{ème} département français le 31 mars 2011. De ce fait, elle est aussi une région ultra périphérique de l'Union Européenne.

Où est Mayotte ? Dans le canal de Mozambique (Océan Indien). Elle appartient à un ensemble d'îles qui géographiquement s'inscrivent dans l'archipel des Comores. Les autres entités sont Anjouan, la Grande Comore et Mohéli qui relèvent de la République des Comores. Seule Mayotte est restée française.



La départementalisation de Mayotte est l'aboutissement d'une longue histoire dont le point de départ est 1841, année où la France (La Monarchie de Juillet), à l'instigation du Gouverneur de la Réunion (Ile Bourbon), achète au sultan local **ADRIANTSOULI** l'île de Mayotte, celui-ci voulant se libérer des contraintes anjouanaises.

Pourquoi cet achat ? Rappelons que la France à l'issue de la liquidation de l'empire napoléonien avait perdu l'île de France c'est-à-dire l'île Maurice devenue anglaise après plus d'un siècle de présence française. Elle conservait, par contre, l'île de la Réunion (Ile Bourbon). C'est pour compenser cette frustration que le Gouverneur de la Réunion a commandé que l'on trouve dans l'Océan Indien un autre point de chute. Un officier de son état-major, le Commandant **PASSOT**, s'en chargea.

Cet achat ne fut ratifié par la Monarchie de Juillet qu'en 1843. La Conférence de Berlin qui entérine le partage de l'Afrique entre les grandes puissances s'achève en 1885. La France prend en 1886 le contrôle des autres îles de l'archipel des Comores qui deviennent des protectorats sous la direction du gouverneur de Mayotte.

Le statut de Mayotte, son administration et celles des îles sous protectorat ne cessèrent d'être modifiés durant près d'un siècle passant de la gestion directe par un gouverneur à un rattachement à Madagascar, voire pendant une très courte période à l'île de la Réunion, jusqu'en 1946 date à laquelle fut créé le Territoire des Comores. C'est la première fois que l'archipel des Comores constituait ainsi une structure administrative et donc politique unique. Celle-ci bénéficie en 1961 de l'autonomie interne qui sera élargie en 1968. Elle permit la constitution d'un gouvernement comorien élu par une assemblée territoriale.



Monsieur le Préfet Philippe **BOISADAM** ...

En 1958, la capitale du Territoire des Comores est transférée de Mayotte (Dzaoudzi) à la Grande Comore (Moroni) provoquant la colère des Mahorais. Il faut voir là le point de départ de l'irréductible mahorais. Les Mahorais ne supportèrent pas la tutelle comorienne et les agissements de l'île d'Anjouan la plus proche. En 1958, naît l'Union pour la Défense des Intérêts de Mayotte créée par un créole natif de Sainte-Marie (île de Madagascar) Georges **NAHOUDA**. Son neveu Marcel **HENRY** poursuit le combat avec la création du Mouvement Populaire Mahorais (MPM). Dès 1958, les relations entre Mayotte et les autres îles sont émaillées de querelles qui aboutissent en 1974, lorsque les Comores proclament unilatéralement leur indépendance, à la confirmation par les Mahorais de vouloir rester français. La rupture était inévitable. En 1975, Mayotte se déclare indépendante de l'archipel des Comores et élit un préfet, Younoussa **BAMANA**.

La France, un moment, tergiverse et, au bout du compte, décide de donner satisfaction aux Mahorais en ne contraignant pas Mayotte à rejoindre le nouvel Etat des Comores. Des consultations ont lieu qui permettent aux Mahorais de réaffirmer, à une écrasante majorité, leur volonté d'être français.

L'assemblée générale des Nations Unies considère ces consultations comme nulles et demande à la France de « restituer » Mayotte aux Comores. La France ne donne pas suite à l'injonction onusienne et dote Mayotte d'un statut de Collectivité Territoriale qui se transformera en Collectivité Départementale puis, en 2011, en département à la suite du referendum de 2008.

De ces péripéties il faut tirer la constatation que la France - quel que soit le régime - a louvoyé et c'est incessamment posé la question : « Mais que faire de Mayotte ? » Et cela pendant presque un siècle (1941-2011).

Vie de la Section

En observant les conditions dans lesquelles, de 2011 à 2017, a été mise en œuvre cette départementalisation, obtenue de haute lutte par les Mahorais, il est légitime de se poser la question : « était-ce la meilleure solution ? ».

C'est l'objet de la conférence donnée devant la section de la Vienne des membres de la Légion d'Honneur par Philippe **BOISADAM**, ancien secrétaire général de la Représentation du Gouvernement à Mayotte (1976 - 1978) et ancien préfet de Mayotte (1996 - 1998).

La départementalisation a incontestablement été un choc culturel, politique, économique sur une île qui était encore en 2011 (et qui l'est toujours en 2017) d'une extrême fragilité. Le mode de développement que suscite cette départementalisation fait, en effet, fi des marqueurs, certains ancestraux, de la société mahoraise.

Il eût fallu être plus respectueux de l'histoire de Mayotte, de la prégnance de l'Islam qui souvent conditionnent les rapports sociaux. Et pour y parvenir il eût été plus judicieux et pragmatique, à tout le moins pendant une période transitoire, de faire bénéficier Mayotte d'un statut plus ouvert et donc plus souple. Celui de collectivité départementale apparaissait comme particulièrement bien adapté. On aurait dû le prolonger. Mais les Mahorais, à tout le moins la classe politique, ne le voulaient pas.

L'une des faiblesses de cette départementalisation vient de ce qu'elle a été mal préparée et surtout mal expliquée. Ainsi n'a-t-il pas été dit clairement aux Mahorais que la France n'aurait pas les moyens de satisfaire, dans le délai qu'ils souhaitent, leur ambition d'alignement sur le standard économique réunionnais et, à terme, sur celui métropolitain.

Certes, il ne s'agit pas de nier la volonté farouche des Mahorais de se maintenir dans la République Française. Ils auraient pu, du reste, être rassurés par l'inscription de cette appartenance dans la Constitution Française. Mais était-il nécessaire d'imposer tout de suite à Mayotte toutes les règles de la départementalisation ?

Le retour à l'Etat des Comores, dans l'état actuel de la République Comorienne et eu égard au hiatus qui se creuse entre le niveau de vie mahorais et celui des Comores, se révèle donc impensable encore moins que dans les années 1981 durant lesquelles, sous l'impulsion de François Mitterrand et du Parti socialiste, cette hypothèse avait été sérieusement envisagée.

Cette distorsion de niveau de vie entre les Comores et Mayotte nourrit une immigration dite clandestine, qui ne fait que s'accroître et que l'on n'arrivera pas à juguler par les moyens actuels pourtant extrêmement coûteux. Seul un développement massif de l'île voisine d'Anjouan, notamment au plan sanitaire, permettrait de limiter quelque peu sans toutefois l'annihiler totalement cette immigration. Mais ce développement a un coût et ce ne sont pas les chiches crédits libérés pour cette aide au développement qui feront avancer les choses.

L'île de Mayotte dont la population s'élève à 256 518 habitants (sans que ne soit précisément comptabilisé le nombre de personnes en situation irrégulière) va crouler sous une démographie galopante. L'accroissement est exponentiel : ainsi en 2012 Mayotte a-t-elle enregistré une hausse de 43 890 habitants. De 2012 à 2017 la population mahoraise a augmenté de 3,8% par an, ce qui correspond à environ 8 800 habitants supplémentaires chaque année. La population mahoraise a donc doublé en l'espace de 20 ans. Sa densité est de 690 habitants au Km² sur une île de 376 Km².

Incontestablement, l'île de Mayotte dispose d'atouts : un territoire magnifique, une situation privilégiée dans le Canal de Mozambique, et surtout une jeunesse composant maintenant plus de la moitié de la population. Mais si l'on veut éviter des explosions comme celle d'octobre 2011 toujours possibles il faut repenser le mode de développement, donner plus de latitude aux Mahorais eux-mêmes et peut-être modifier le statut... Saint-Pierre et Miquelon l'a bien fait. Et se poser la question : « la France avait-elle les moyens de départementaliser Mayotte ? » Le débat est à ouvrir.



... dans le cadre de ses fonctions



D'HIER A AUJOURD'HUI : « LE CERTIFICAT »



Monsieur Pierre MORISSET, Inspecteur honoraire de l'éducation nationale, nous ramène ici dans un passé nostalgique mais si cher à nos cœurs. Nous sentons encore la cire des bureaux, nous revoyons nos doigts tachés d'encre violette et nos plumes « sergent-major ». Nous ne connaissons pas encore le principe de précaution et, quelque soit le temps, nous arrivions à l'heure à l'école. Monsieur MORISSET a passé le Certificat d'études primaires en 1935 (mention « très bien », 1^{er} du canton) ... un orfèvre ...



Nos pupitres pleins de souvenirs ...

Le certificat d'études primaires, « le certificat » comme on disait couramment, a été créé le 28 mars 1882 par Jules FERRY.

Il était délivré après un examen public auquel pouvaient s'affronter les enfants dès onze ans et plus souvent de douze voire de treize. Il est tombé en désuétude dans les années 1900.

Ce fut en son temps le baccalauréat des pauvres. Ma grand-mère maternelle naquit dans une minuscule commune d'une centaine d'habitants, FLEIX. L'école publique laïque, gratuite et obligatoire avait tout juste un an, le certificat d'études aussi. En 1894 elle affrontait avec succès les épreuves de ce qui fut son unique diplôme universitaire : le certificat d'études primaires. Il était si respecté qu'on pouvait le voir, ici ou là, bien exposé jusque dans les plus modestes des cuisines rurales, bien en vue, encadré dans ses baguettes noires.

On n'a plus conscience aujourd'hui de sa qualité. Le célèbre Dictionnaire de la pédagogie de Ferdinand Buisson, prix Nobel, nous apprend qu'en 1885, dans le département de la Vienne, seules 241 filles étaient jugées dignes du « certificat ». Le nombre de certificats obtenus ne représentait pas plus de 5,3 % des élèves en âge de concours, inscrits dans « les écoles publiques et libres ». Pour toute la France, cette moyenne atteignait 8,9 %.

Il faut rechercher dans les archives départementales pour prendre conscience de l'effort demandé aux candidats. L'examen durait une journée entière. Epreuves écrites : rédaction, dictée et questions sur la dictée, problèmes d'arithmétique, calcul mental, histoire, géographie, leçon de choses. Epreuves orales ou dites orales, lecture à haute voix, dessin ou couture, chant ou récitation, éducation physique. Examen encyclopédique qui devait prouver la maîtrise de connaissances fixées pour toute la vie dès le plus jeune âge.

Le jury de l'examen annonçait les résultats avec solennité. Ils étaient proclamés par l'inspecteur des écoles primaires lui-même, assortis de l'énoncé des mentions, très bien ou bien, et, source de gloire pour les élèves et leur maître, des noms des premier et second du canton.

Brave grand-mère, elle n'a jamais su qu'être lauréate du certificat d'études primaires en 1894 témoignait de qualités intellectuelles certaines. Un seul exemple destiné à apporter la preuve des exigences de l'école du temps, celui de la dictée, auquel on accordait la première place dans l'enseignement d'alors. Voici le texte proposé en 1888 dans le département du Doubs, notez que cinq fautes suffisaient à éliminer le candidat, quelles que soient ses performances par ailleurs.



... et nos encriers à l'encre violette

On doit honorer l'agriculture. Avouons-le de bonne foi, le mépris que certaines personnes ont pour le travail de la campagne n'est fondé sur aucune raison solide, puisque ce travail s'accorde parfaitement avec toutes les vertus de la guerre et de la paix et même avec la véritable politesse.

Mais d'où vient ce mépris ? Il faut en découvrir la véritable origine. Il ne vient que de la coutume et des anciennes mœurs de notre nation. Les francs et les autres peuples germaniques vivaient dans des pays couverts de bois, où ils n'avaient ni blé, ni vin, ni bons fruits.

Ainsi, il fallait vivre de chasse comme font encore dans l'Amérique les sauvages des pays froids. Après avoir passé le Rhin et s'être établis dans les meilleures terres, ils voulurent bien profiter des commodités de l'agriculture, des arts et du commerce ; mais ils ne voulurent pas s'y appliquer. Ils laissèrent ces occupations aux Romains qu'ils s'étaient soumis, et demeurèrent dans leur ancienne ignorance. Mais autant ils ont abaissé l'agriculture, autant ils ont relevé la chasse dont les anciens faisaient beaucoup moins de cas. Cependant à regarder les choses en elles-mêmes le travail qui tend à la culture des terres et à la nourriture des animaux vaut bien celui qui ne tend qu'à prendre des bêtes sauvages souvent aux dépens des terres cultivées.

Ainsi va le temps, il n'est plus guère que de très lointains souvenirs tout près de s'effacer à jamais. Il ne faut pas que celui de ce qu'a représenté l'école primaire naissante et son certificat d'études disparaisse pas plus que celui de ses « maîtres d'école », ses instituteurs dont on vient bêtement de leur enlever ce nom, car enfin être instituteur c'est s'engager à instituer, à mettre debout et cela dit tout. Charles Péguy fut titulaire du certificat d'études, il dressa dans « L'argent » un vibrant éloge à ses maîtres qui lui avaient tout donné et les nomma pour toujours « les hussards noirs ». C'était alors justice.



Lucie DEMAZEAU vers 1915

PORTRAITS DE DECORES

Comme indiqué dans le dernier numéro du « Ruban Rouge », la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur a créé sur son site une rubrique intitulée « Portraits de décorés » afin de permettre à chacun d'appréhender dans toute nouveauté « ... promotion la richesse et la diversité de parcours de vie des personnes méritantes et dessine les contours multiformes de la société française. » Voici présentées ici quelques nouvelles personnalités d'une lignée de plus de deux siècles.



Portrait de Berty Albrecht ©
Ministère de la défense - DMPA

Berty ALBRECHT

Grande figure de la résistance, **Berty WILD** est issue d'un milieu protestant d'origine suisse, elle est née à Marseille en 1893. Elle choisit le métier d'infirmière, l'une des rares professions ouvertes aux femmes au début du siècle. Elle part à Londres en 1913 et y rencontre son futur mari : le banquier néerlandais **Frédéric ALBRECHT**. Dans les années 1930, **Berty ALBRECHT** devient l'une des premières militantes féministes et crée une revue prônant le droit à l'avortement. Dès 1935, elle combat le fascisme en créant des secours pour les Ethiopiens occupés par Mussolini. Elle s'occupe également des réfugiés espagnols et de ceux qui fuient le régime nazi. Femme de conviction et esprit indépendant, amie d'Henri Frenay, elle entre en Résistance en 1940 et contribue à la création du plus grand mouvement clandestin de la zone Sud, Combat, tout en occupant un poste élevé dans l'administration. A Lyon, **Berty ALBRECHT** est arrêtée par la police de Vichy et est jugée lors du premier grand procès de la Résistance qui a lieu à Lyon à partir du 19 octobre 1942. Emprisonnée, elle s'évade mais refuse de rejoindre Londres. Elle est arrêtée en 1943 par la Gestapo. Elle est interrogée et torturée avant de se suicider dans sa cellule. Un décret du 26 août 1943 nomme **Berty ALBRECHT** compagnon de la Libération.

<http://www.legiondhonneur.fr/fr/decores/berty-albrecht/791>

Jean Dominique JOURNET



Légende de la photo :
C ID Journet

La vie de **Jean Dominique JOURNET** a basculé un matin de juin 1992. Ce jeune médecin de 32 ans est alors victime d'une rupture d'angiome cérébral qui le laissera hémiparétique et aphasique, avec mutisme les premières années. Incapable de se mouvoir et de communiquer, il mettra des années à recouvrer l'usage de la parole. Depuis, il consacre sa vie à défendre la cause des aphasiques en présidant depuis 2003 la Fédération Nationale des Aphasiques de France qui agit au niveau national (Plan Aphasie 2010-2011, Semaine Nationale de l'Aphasie) et international (Association Internationale Aphasie). En 2005, il participe à l'élaboration de la loi sur l'intégration des handicapés « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Un combat contre le silence et l'indifférence, envers les personnes aphasiques et auprès des familles souvent démunies face à ces épreuves. **Jean Dominique JOURNET** a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 2010.

<http://www.legiondhonneur.fr/fr/decores/jean-dominique-journet/138>

Georges KOUDOUKOU

Le "Père des tirailleurs"



Né vers 1894, **Georges KOUDOUKOU** est mobilisé pendant la Grande Guerre en janvier 1916. Engagé dans l'armée coloniale, adjudant-chef en 1934, il joue un rôle important dans le ralliement à la France libre de la garnison de Bangui (Centrafrique). Il s'engage dans le Bataillon de marche n° 2 en novembre 1940 et devient l'adjoint du chef de la 5e Compagnie en décembre 1941.

Son âge, son autorité, ses compétences lui valent le surnom de « père des tirailleurs ». Il prend part à toutes les campagnes de la 1re Brigade de la France libre avec son bataillon. Grièvement blessé à Bir Hakeim, **Georges KOUDOUKOU** meurt à Alexandrie le 15 juin 1942, des suites de ses blessures.

<http://www.legiondhonneur.fr/fr/decores/georges-koudoukou/790>

(Suite page 8)

Portraits de décorés (suite et fin)

Directeur de la publication
 Professeur (E) Daniel BOUTOUX
 15 rue Barbatte
 86000 - POITIERS
 Téléphone : 06 07 29 82 67

Rédacteur en Chef
 Cdt (er) Michel BAQUIER
 Secrétaire départemental
 Téléphone : 06 98 39 20 59
 Messagerie : smlh86@sfr.fr



Retrouvez la SMLH sur le Web!

<http://www.smlh.fr>

<http://www.smlh86.fr>

(Suite de la page 7)



Louis FAIDHERBE,

Grand chancelier de la Légion d'honneur de 1880 à 1889



Auteur du portrait
 Marie-Madeleine Rignot-Dubaux

Né en 1818 à Lille, **LOUIS FAIDHERBE** suit une scolarité médiocre avant d'intégrer l'Ecole Polytechnique puis de se former à une carrière militaire à l'Ecole d'application du génie de Metz.

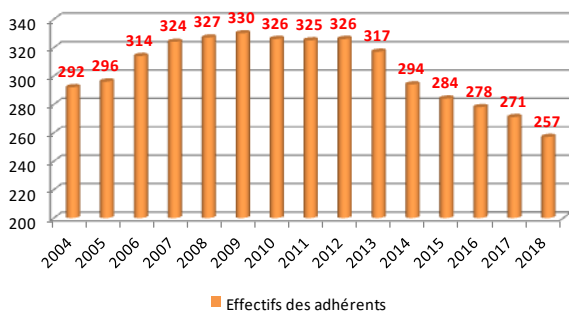
Il rejoint Bugeaud en Afrique du Nord puis l'Afrique noire. La présence française sur le continent africain va constituer un pôle déterminant de sa carrière. Nommé Gouverneur du Sénégal en 1854, il pacifie le pays, organise l'unification des territoires et des ethnies en une nation, modernise Saint-Louis et en fait une capitale régionale importante. A la fin de son mandat sénégalais, en 1865, **FAIDHERBE** quitte un pays prospère. Pourtant **FAIDHERBE** va connaître une « traversée du désert » : nommé à des postes moins prestigieux en Afrique du Nord, il assiste de loin à la déroute des armées de Napoléon III en 1870. Rappelé par la jeune République qui succède à l'Empire à

l'automne 1870, il prend le commandement de l'armée du Nord et parvient à organiser une résistance solide face à l'avancée des Prussiens. Mais ses succès de janvier 1871 à Bapaume n'empêchent pas l'invasion de Paris par l'ennemi. Personnage populaire à la fin de la guerre, **FAIDHERBE** renonce à deux reprises à ses mandats de député. Sénateur en 1879, nommé grand chancelier de la Légion d'honneur en 1880, il meurt au Palais de Salm en 1889, au terme d'une longue maladie.

<http://www.legiondhonneur.fr/fr/decores/louis-faidherbe-grand-chancelier-de-la-legion-dhonneur-de-1880-1889/763>

Effectifs de la section

Evolution des effectifs de la section



propos du Général **GRANGEON** résume aussi, je crois, la difficulté du moment : « ... l'assemblée avait été clôturée le soir par une réception des plus brillantes, la dernière de ce style, me semble-t-il, qu'on ait vu à Poitiers et qui laisse à celles et ceux qui l'ont vécue un souvenir grandiose ! ».

Une grande partie des difficultés organisationnelles vient indéniablement des ressources trop faibles de la section; lors de l'assemblée générale annuelle, chacun peut voir qu'au plan financier, une fois dégagee la part relative au frais de fonctionnement (et l'on serre pourtant au plus près), il ne reste que la possibilité de réaliser une opération de communication : « Le Prix des apprenti(e)s » afin d'appliquer l'un des objectifs de la Société : la faire connaître dans la Cité.

Seuls, il ne sera pas possible d'évoluer ... peut-être alors peut-il être envisagé, en liaison avec d'autres organismes (sections voisines de la Société, Rotary ou autres), mais en gardant bien apparent le label « Légion d'honneur », d'organiser chaque année une activité à but lucratif destinée, entre autre, à assurer quelques nouvelles ressources. L'idée est lancée ...

Il a paru intéressant - bien que déprimant - de faire connaître cette évolution des effectifs de la section sur les quinze dernières années. Pourquoi ?

La moyenne d'âge des sociétaires, sans doute, le repli sur soi, peut-être, mais sans doute aussi l'offre des activités dont l'attractivité n'est vraisemblablement pas à la hauteur des attentes.

Une phrase de l'éloge funèbre prononcé par le Président à

Le coin du secrétaire

Un petit souci récurrent donne des cheveux blancs aux gentils organisateurs de la section lors des activités avec repas. En effet, en règle générale, il faut souvent attendre les tous derniers jours pour avoir une idée à peu près précise de l'effectif rationnaire (comme on dit dans les cantines).

Cela part généralement d'un bon sentiment : on ne veut pas s'inscrire trop tôt de crainte de devoir se désister au dernier moment. Ce raisonnement est fort compréhensible mais nous met sur la corde raide car le Président, en réservant, a du donner un effectif envisagé. Comment alors être sûr, lorsque quatre ou cinq jours avant le repas, nous nous comptons dix que nous serons réellement une trentaine le jour venu. Il n'y a finalement que peu de désistement au dernier moment.



Congrès national :

16 au 18 mai 2018
 Centre des congrès - TOULOUSE (75).

Infos du Siège

Ordre national de la LH :
 Dernières nominations et promotions aux
 I.O. en 2017 et 2018:
 n° 305, 84 et 99.